

Une concertation préalable à l'élaboration du deuxième Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la région Hauts-de-France est en cours.



Retrouvons-nous sur [entreprises.hautsdefrance.fr](https://entreprises.hautsdefrance.fr)



La Région Hauts-de-France engage la concertation pour élaborer son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028.

Pour rappel, il s'agit d'un document cadre permettant d'adopter une stratégie de développement économique mise en place par la région sur son territoire. Il est issu de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. (Loi NOTRe). La Loi NOTRe intronisait les nouvelles régions comme chef de fil du développement économique "*La région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique.*" et ces orientations sont consignées dans le SRDEII, notamment "*en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.*" Enfin, le "*le schéma organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.*"

Le précédent SRDEII avait été adopté en 2017 et présentait une forte dynamique autour de la troisième révolution industrielle (Rev3), ainsi qu'une mention des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Ce positionnement des QPV permettait une mobilisation accrue du droit commun sur le volet développement économique des contrats de ville, notamment via l'économie sociale et solidaire, les tiers lieux et espaces de co-working en QPV. Le SRDEII insistait également sur les actions de développement économique liées aux Projet de rénovation urbaine (PRU).

L'objectif de la concertation lancée le 2 mai 2022 est d'établir collectivement la feuille de route de l'action économique régionale des six années à venir. La concertation a débuté sur le mois de mai autour de réunions thématiques sur les sujets suivants :

- "Concilier résilience, souveraineté et compétitivité"
- "Inventer et accompagner les transitions avec ambition"

- "Développer le leadership de nos filières stratégiques et d'excellence"
- "Pour une région internationale, qui attire les entreprises et les talents"
- "Garantir l'égalité sociale, économique, environnementale dans tous les territoires"

Une [plateforme digitale](#) [1] sera par ailleurs ouverte jusque fin juin pour recueillir les contributions et nourrir la réflexion. Le calendrier prévoit une écriture du schéma durant l'été en vue d'une adoption et d'une déclinaison en dispositifs d'ici la fin d'année 2022.

- [Publié le 16/06/2017](#)

## **[Le SRDEII adopté par la Région Hauts-de-France](#)**

[Le Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation a été voté le 30 mars 2017 en commission permanente de la...](#)

—

—

—

[2]

Dates: Mercredi 1 juin 2022 - 09:00

Thématiques: [Collectivités / Etablissement public](#) [3]

[Développement économique](#) [4]

Territoires : [Région Hauts de France](#) [5]

Publié le 01 juin 2022

**URL de la source (modifié le 02/06/2022 - 09:15):** <https://www.irev.fr/actualites-0/srdeii-une-concertation-en-cours-pour-le-prochain-schema-regional>

### **Liens**

[1] <https://entreprises.hautsdefrance.fr/consultation-srdeii-2022-2028>

[2] <https://www.irev.fr/actualites-0/le-srdeii-adopte-par-la-region-hauts-de-france>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3676>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3678>

[5] <https://www.irev.fr/region-hauts-de-france-1>